

VOTRE ENTREPRISE CONNAIT UNE PHASE DE TRANSITION

La Transition c'est quoi ?

Votre entreprise est en **position de faiblesse à la suite d'un accident de parcours dû à un événement fortuit ou à la conjoncture**. Cet accident vous met dans l'**obligation de réorienter ou de relancer l'activité** par des actions diverses qui impliquent **des moyens dont vous ne disposez plus ou de manière insuffisante**.

Initiative Centre Ouest Bretagne vous accompagne
avec le **Prêt d'Honneur Transition**

Un **renforcement des fonds propres** au moyen d'un **prêt d'honneur sans intérêts ni garantie personnelle**, peut permettre à votre entreprise de **retrouver des conditions saines** de fonctionnement financier et **restaurer sa rentabilité**. Le Prêt d'Honneur Transition **compris entre 3 000€ et 20 000€, remboursable entre 3 et 5 ans, incluant un différé maximum de 6 mois**, doit être soutenu par une intervention ou une **consolidation bancaire**.

Le **Prêt d'Honneur Transition** peut financer :

- Du **BFR** : stock, financement du crédit client...
- De la **Trésorerie**
- **La diversification** produit : création nouvelles gammes, prototypes...

Les principaux critères

- **L'entreprise n'est pas en RJ ou LJ**
- **Les fonds propres ne sont pas négatifs**
- **La situation financière** de l'entreprise est **inadaptée** et à **reconditionner**
- Les **difficultés momentanées** liées à un événement interne ou externe de l'entreprise la **mettent momentanément en situation délicate**
- **L'entreprise n'est pas une filiale de groupe**

Comment procéder ?

1/Prenez contact avec la plateforme **Initiative Centre Ouest Bretagne**

2/**Seuls votre banquier, votre expert-comptable et le Conseiller Entreprise** qui suivent votre activité **vous accompagnent pour le montage de votre dossier**.

3/Votre dossier est examiné par un **Comité d'Agrément restreint, composé de professionnels qui s'engagent à respecter la confidentialité des informations communiquées**.

Le **Prêt d'Honneur Transition** pourra être accordé après étude et présentation du dossier en **Comité d'Agrément**. Après avis favorable du dossier, un suivi et un parrainage seront systématiquement mis en place.

Le projet devra satisfaire à l'ensemble des critères d'éligibilité définis par Initiative Centre Ouest Bretagne. La plateforme pourra se déclarer **incompétente** dans certains cas.

Votre contact :

Romain TEILLON

Tél. : 02 96 29 26 53

Port. : 07 57 41 14 12



E-mail : initiativecentreouestbretagne@gmail.com